



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau de la formation et de l'enseignement supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDES/2015-143 17/02/2015
--	---

Date de mise en application : 17/02/2015

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 10/04/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : cycle 2015 de formation continue des enseignants-chercheurs

Destinataires d'exécution
Administration centrale Etablissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Résumé : cette note de service présente le cycle de formation mis en place pour les enseignants-chercheurs, les modalités d'inscription, les dates et lieux des sessions.

Cette note présente le dispositif de formation continue qui est proposé aux enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au titre de l'année 2015.

Cette formation, qui a pour objectif de donner notamment aux intéressés les référentiels pédagogiques nécessaires à l'exercice de leurs missions d'enseignement, est un outil au service de la communauté de l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, paysager et vétérinaire. Elle doit être connue de tous les acteurs de cette communauté : non seulement les enseignants mais aussi les différents responsables au sein des établissements, ainsi que la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA).

Elle fait l'objet d'une évaluation, d'une part, par les participants à l'issue de la tenue de chacun des modules qu'elle comprend, d'autre part, au niveau national par les responsables du dispositif.

Cette formation doit être considérée comme incontournable par l'établissement employeur.

I. Public

Le cycle de formation est proposé, dans l'ordre de priorité suivant :

- aux enseignants-chercheurs recrutés au titre des années universitaires 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015 (maîtres de conférence et professeurs).
- aux enseignants, recrutés au cours des cinq années précédentes, ayant intégré pour la première fois le dispositif d'enseignement supérieur du ministère chargé de l'agriculture et n'ayant pas suivi ce cycle.
- aux enseignants ayant une ancienneté supérieure.
- aux enseignants contractuels.

Les directeurs d'établissements jouent un rôle moteur pour le suivi de cette formation :

- en assurant une large diffusion de la présente note dans leur établissement (auprès des personnels concernés, des instances où ceux-ci sont représentés ainsi que des responsables de département),
- en facilitant l'adaptation des emplois du temps des stagiaires afin de leur permettre de suivre la totalité de la formation comme ils sont tenus de s'y engager au moment de l'inscription et en allouant les ressources nécessaires.

Si parmi les candidatures retenues sont enregistrées des annulations pour cas de force majeure ou désistement, les places libérées seront proposées aux éventuels candidats inscrits sur une liste complémentaire par ordre de priorité fixé en accord avec les différents établissements (l'organisation des sessions est décrite en 3.1 infra).

II. Objectifs généraux

Les référentiels actuels concernant la pédagogie dans l'enseignement supérieur s'organisent autour des principes-clés suivants :

- centrer l'apprentissage sur l'étudiant : quelles compétences doit-il développer ?
- assurer la cohérence (alignement) entre objectifs d'apprentissage, évaluation, et méthodes pédagogiques.
- développer des méthodes de pédagogie active afin de favoriser la motivation des étudiants ainsi que l'acquisition des compétences visées.
- connaître son environnement professionnel.

Pour simplifier la présentation, les compétences pédagogiques à développer par les enseignants sont listées ci-dessous sous trois vocables : « analyser », « évaluer », « enseigner ». Le numérique sera pensé de manière transversale à ces trois entrées : comme levier d'action et d'évolution des pratiques pédagogiques et comme espace d'apprentissage. Les trois premiers modules de la formation étant ancrés sur les analyses de pratiques actuelles des enseignants, le programme global pourra être organisé différemment.

Par ailleurs, la formation a également pour objectif d'assurer que les enseignants-chercheurs disposent des clés de compréhension de leur environnement institutionnel et des grands enjeux auxquels ils doivent contribuer à répondre.

« ANALYSER »

a) Connaître et comprendre les publics, leurs caractéristiques et leurs stratégies et comportements vis-à-vis de l'apprentissage

- connaître les publics, leurs comportements, leurs attentes, leurs évolutions,
- disposer des connaissances de base en psychologie cognitive sur les processus de mémorisation, de raisonnement, d'apprentissage,
- comprendre l'engagement et la motivation des étudiants dans la formation et les apprentissages.

b) Différencier et ajuster deux processus : apprendre et enseigner

- connaître les différents courants pédagogiques et la place de l'apprenant en leur sein,
- identifier les besoins en formation initiale et continue des professionnels à former dans sa discipline,
- définir et hiérarchiser les objectifs d'apprentissage s'y rapportant,
- concevoir un programme de formation,
- adopter une méthodologie pour préparer une séquence pédagogique,
- prévoir la stratégie pédagogique de l'équipe et les contraintes locales en fonction des objectifs et du public visé.

c) Réfléchir sur les savoirs

- l'histoire et la philosophie des sciences et des techniques,
- actualiser son enseignement en liaison étroite avec l'évolution des connaissances et des besoins de formation.

d) Analyser les évolutions des systèmes d'enseignement supérieur, les cadres institutionnels et organisationnels qui composent le contexte actif du travail d'enseignant-chercheur.

« EVALUER »

a) Évaluer les politiques de formation, les pratiques d'enseignement, les étudiants (VAE, VES, ECTS)

b) Construire les outils d'évaluation d'apprentissage

- les utiliser de façon pertinente.

c) Évaluer son enseignement

- évoluer dans ses pratiques pédagogiques.

d) Encadrer des mémoires et évaluer dans un jury

« ENSEIGNER »

a) Questionner les différentes situations professionnelles

- Analyser les pratiques dans les formats institutionnels (cours en amphithéâtre, TD, TP, projets, encadrement de stage, suivi de mémoire, ...)
- Utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées (interactives, participatives, expositives, collaboratives,...)

b) Élaborer des objectifs d'enseignement centrés sur l'apprentissage des étudiants

c) Construire son enseignement en fonction des objectifs à atteindre et des publics à former (licence, master, doctorat, ingénieur, vétérinaire, paysagiste)

d) Découvrir l'approche didactique

e) Raisonner la formation au regard des situations professionnelles futures ou actuelles des étudiants et des stagiaires de formation continue et de leurs compétences, et pas seulement des savoirs scientifiques et académiques.

La formation initiale des enseignants-chercheurs doit être envisagée en relation avec les autres modalités de développement de la qualité « pédagogique » des formations, aussi bien au sein de chaque établissement, qu'au sein du réseau des établissements. Dans ce sens, les nouveaux enseignants-chercheurs seront informés

mais aussi encouragés à participer aux autres formations, rencontres, journées et colloques organisées par les établissements.

De leur côté, les directeurs d'établissement encourageront les différents personnels des établissements à intégrer les jeunes enseignants-chercheurs dans ces initiatives et à leur apporter un soutien actif, de conseil et d'aide matérielle.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les apports de la formation sont mobilisés dans un **projet pédagogique personnel** que l'enseignant-chercheur doit réaliser et présenter par oral dans les quelques mois qui suivent la formation.

Le projet pédagogique personnel fait partie intégrante de la formation ; il est choisi sur un thème libre en accord avec les formateurs. Il permet l'application concrète des notions vues dans les 3 modules précédents et la soutenance orale permet une discussion approfondie sur les facilités ou difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, ou les autres choix qui auraient pu être faits, etc. Le 4ème module est constitué des soutenances orales de projets devant l'ensemble des participants à la formation, ou sous une autre forme permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées dans la formation.

III. Organisation de la formation

Les dossiers de demande, ainsi qu'un CV de 2 pages maximum joint à la demande, sont transmis aux établissements organisateurs.

La liste des candidats sera transmise par les établissements organisateurs à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sous-direction de l'enseignement supérieur, Bureau des formations de l'enseignement supérieur.

Les enseignants-chercheurs s'engagent à participer aux quatre modules de la formation, au sein de l'établissement dans lequel ils se sont inscrits et selon le programme défini par l'établissement.

L'inscription s'entend pour la totalité du cycle de formation

Date limite d'inscription : 10 avril 2015

● 3.1 Répartition des stagiaires

La formation se déroule sur 2 centres de formation et doit respecter le programme qui est établi nationalement en collaboration entre AgroParisTech, l'ENFA et Agrosup Dijon. Les stagiaires d'AgroParisTech et d'Agrosup Dijon s'inscrivent respectivement dans leur centre, les autres ont le choix entre l'un des 2 centres :

AgroParisTech ou Agrosup Dijon

Un minimum de 8 participants est nécessaire pour l'organisation d'un cycle, l'objectif visé étant d'une quinzaine de participants par session.

L'inscription doit se faire dans l'un des 2 centres au choix.

À noter : les frais de déplacements et d'hébergement des stagiaires sont à la charge de l'établissement d'origine des enseignants-chercheurs et non à la charge des établissements organisateurs des formations.

● 3.2 L'équipe d'animation

Une équipe, désignée par les directeurs des établissements partenaires, met en œuvre le cahier des charges pour la formation. Elle assure la cohésion pédagogique de l'ensemble des interventions, les ancrant fortement dans le contexte d'un enseignement professionnalisant, centré sur l'acquisition des compétences.

Elle a en charge, notamment :

- de contacter les intervenants (les animateurs de l'équipe peuvent eux-mêmes être intervenants),
- de s'assurer de la conformité des sessions de formation au cahier des charges,
- d'assurer un suivi personnalisé lors de la conduite des projets personnels,
- d'organiser l'évaluation de chaque session, et de rédiger le compte-rendu de l'évaluation du cycle de formation.

Noms des animateurs	Établissement des animateurs	Téléphone	Mel des animateurs
Marie David Patrick Mayen Anaïs Loizon Secrétaires : Sylvie Moilleron/ Chantal Naudet	Agrosup Dijon	03 80 77 26 30	Patrick.mayen@educagri.fr Sylvie.moilleron@educagri.fr chantal.naudet@educagri.fr
Geneviève David	AgroParisTech	01 30 81 59 52	genevieve.david@agroparistech.fr

● 3.3 La logistique

La logistique sera assumée par 2 sites :

- gestion des inscriptions et communication des listes à l'administration centrale,
- gestion des convocations,
- organisation du stage (lieux des stages, réservation de salles, matériel nécessaire : salles équipées d'ordinateurs, rétroprojecteurs..),
- budget : frais de gestion de conventions, déplacements, hébergement...,
- liaison avec l'administration centrale pour les remontées des évaluations qualitatives et budgétaires (compte-rendu financier).

Établissements support	Contacts	Téléphone	Mel
AgroParis Tech	Emmanuelle Clavert	01 30 81 59 15	Emmanuelle.clavert@agroparistech.fr
Agrosup Dijon	Sylvie Moilleron Chantal Naudet	03 80 77 26 30	Sylvie.moilleron@educagri.fr Chantal.naudet@educagri.fr

● 3.4 Les méthodes pédagogiques employées

Le choix des méthodes pédagogiques utilisées pour cette formation relève de la concertation entre les différents centres de formation définis par le Ministère, avec une nécessaire marge de manœuvre au sein de chaque centre. On soulignera néanmoins que pour assurer la crédibilité et la pérennité de la formation il convient de:

- varier les méthodes pédagogiques employées et inclure une part importante de méthodes actives (travaux en groupe et travaux personnels), afin de sensibiliser les enseignants-chercheurs à ces méthodes, en testant l'intérêt sur eux-mêmes,
- sélectionner les formateurs sur la base de qualités pédagogiques et de compétences en sciences de l'éducation.

IV. Cycle de formation

- **4.1 Module 1**

Sites	Dates prévisionnelles	Lieux
AgroParis Tech	08/06/2015 au 12/06/2015	Paris
Agrosup Dijon	18/05/2015 au 22/05/2015	Dijon

- **4.2 Module 2**

Sites	Dates prévisionnelles	Lieux
AgroParis Tech	06/07/2015 au 10/07/2015	Paris
Agrosup Dijon	22/06/2015 au 26/06/2015	Dijon

- **4.3 Module 3**

Sites	Dates prévisionnelles	Lieux
AgroParis Tech	05/10/2015 au 09/10/2015	Paris
Agrosup Dijon	07/09/2015 au 11/09/2015	Dijon

- **4.4 Projet pédagogique personnel**

Le thème est choisi lors du module 1 ou 2, présenté et discuté lors du module 2 ou 3, il est mené à terme et présenté par oral avant la fin de l'année 2015

Sites	Dates prévisionnelles	Lieux
AgroParis Tech	23/11/2015 au 27/11/2015	Paris
Agrosup Dijon	23/11/2015 au 27/11/2015	Paris

Deux jours de cette semaine seront communs aux deux groupes en formation. Lors de ce rassemblement, différents points seront abordés, notamment le fonctionnement du Ministère en charge de l'agriculture et des écoles relevant de sa tutelle (gouvernance, organisation), les politiques publiques ainsi que la gestion de carrière, les droits et les devoirs des enseignants-chercheurs.

V. Participation des établissements au coût de la formation

Pour une réelle implication tant des stagiaires que des établissements, il est demandé à ceux-ci de participer au coût pédagogique de la formation à hauteur de **500 euros par stagiaire**, en sus des frais de déplacement, à verser au plus tard fin du 1^{er} semestre 2015, à l'établissement organisateur.

VI. Évaluation

Les établissements organisateurs mettent en place un dispositif d'évaluation individuelle pour les stagiaires. Ils établiront à l'issue du stage un rapport sur l'organisation, la tenue, les éventuels problèmes rencontrés lors de la mise en place et le déroulement du stage. Ces rapports, accompagnés des fiches individuelles d'évaluation, seront transmis à la DGER.

VII. Recommandations

Les directeurs devront s'assurer que chaque enseignant-chercheur concerné a bien reçu l'information et les encourager fortement à s'inscrire tout en prenant toutes les dispositions nécessaires pour faciliter leur participation à la formation. Ils veilleront à ce que les demandes d'inscription puissent parvenir ***avant la clôture des inscriptions*** à l'établissement support.

Dans la demande d'inscription établie sur le modèle annexé à la présente note, dont le recto et le verso sont indissociables, la mention relative à l'obligation de suivre le cycle de formation dans son intégralité doit être signée par le candidat.

La chef du Service de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Valérie BADUEL

Actions de formation des personnels - Demande d'inscription

Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique, puis, une fois visée, au correspondant ou responsable local de formation

Cadre réservé au demandeur	
NOM (M Mme) : Prénom : Catégorie : Grade :	Direction : Service : Adresse administrative : Poste téléphonique : Mél :
Descriptif des fonctions exercées : Motivations de la demande : ☐ adaptation à l'emploi ☐ promotion individuelle (concours) ☐ culture générale ☐ formation qualifiante (projet individuel) ☐ réorganisation du service ☐ projet de service ☐ autre raison (à préciser) :	Intitulé de l'action demandée : Centre : ☐ AgroParisTech ☐ AgroSup Dijon Dates des modules : Ma candidature implique en cas d'acceptation que je suive le cycle de formation dans son intégralité Date : Signature

ATTENTION : L'ensemble des rubriques doivent être renseignées par le demandeur.

Cadre réservé à l'administration

Visa du correspondant ou responsable local de la formation :

Avis du chef de service		Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)	
☐ favorable	☐ défavorable ☐	Favorable ☐	
Motifs du refus			
☐ Contraintes organisationnelles		☐	
☐ Inadéquation au plan de formation du service		☐	
☐ Inadéquation au plan de formation de l'agent		☐	
☐ Contraintes budgétaires		☐	
☐ Autres raisons (à préciser)		☐	
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	

Cadre réservé à la structure organisatrice

- ☐ la candidature du demandeur a été retenue pour l'action demandée
- ☐ il recevra prochainement toutes les informations nécessaires quant à son déroulement
 - ☐ vous trouverez ci-joint toutes les informations nécessaires à son déroulement
- ☐ la candidature du demandeur n'a pu être retenue pour l'action demandée pour le motif suivant
- ☐ inscription hors délai
 - ☐ excédent de candidatures
 - ☐ annulation du stage ou report du stage
 - ☐ inadéquation de la demande avec les objectifs de l'action
 - ☐ autres raisons (à préciser) :

A....., le

Signature du responsable de la structure organisatrice

ATTENTION : L'ensemble de la fiche d'inscription doit être renseigné.